



COLLÈGE NOTRE-DAME A.S.B.L.
BASSE-WAVRE
RUE DU CALVAIRE, 4
1300 - WAVRE

Juin 2026

INFORMATIONS PRATIQUES AUX PARENTS

1. Cartes de réinscription

Afin de pouvoir organiser au mieux **l'année scolaire 2026-2027**, la/le titulaire de votre fille ou fils vous a demandé de bien vouloir remplir **la carte de réinscription** présentée au moment de la remise du bulletin.

Si vous n'avez pas pu donner de réponse à ce moment-là, nous vous demandons de bien vouloir nous déposer cette carte de réinscription au secrétariat ou de nous la renvoyer pour ce **jeudi 02 juillet à midi au plus tard** (via l'adresse **reinscription@cndbw.be**).

Il est en effet important pour nous de connaître le plus tôt possible le nombre définitif d'élèves par classe, par activité complémentaire et par option. Au-delà de cette date, nous ne pouvons plus garantir l'entièreté des choix effectués, **particulièrement pour la 5^{ème}**.

Il vous est expressément demandé de ne rien ajouter sur cette carte (ex : préférences concernant des professeurs ou des condisciples pour l'année suivante). Ce type de demande spécifique est à adresser par courrier séparé à la direction **pour le 03 juillet au plus tard**. **Toutefois, les impératifs d'organisation nous amèneront à n'en tenir compte que dans des cas exceptionnels et justifiés. Merci dès lors de limiter strictement vos demandes à ces seuls cas.**

2. Consultation des bilans de juin

De préférence, les bilans sont consultés lors de la remise des bulletins, auprès du titulaire de la classe ou du professeur du cours concerné. Une consultation ultérieure est également possible, **uniquement sur rendez-vous**. La **demande est à réaliser** auprès de **l'accueil** le jour de la remise du bulletin ou par téléphone et ce **avant** le mercredi 2 juillet à 12h. Après ce délai, les documents seront classés aux archives. Les rendez-vous seront fixés, selon les disponibilités, le mercredi 01 juillet entre 9h00 à 16h00 ou le jeudi 02 juillet entre 09h00 à 12h00. Le coût d'une copie de bilan est de 1€.

3. Recours

La procédure à suivre pour introduire un recours est décrite dans l'addendum au règlement des études distribué contre accusé de réception en mai.

Le dépôt d'une demande de conciliation interne nécessite une rencontre avec un membre de la direction préalable à toute décision relative à la recevabilité du recours. Ce dernier sera introduit par écrit et remis à un membre de la direction

ou à la secrétaire de direction contre accusé de réception pour le jeudi 02 juillet 2026 à 13h00 au plus tard.

4. Seconde session (6^{ème}) et session différée pour les élèves sous CM

A partir du lundi 24 août et jusqu'au mercredi 26 août inclus, selon l'horaire communiqué avec le bulletin.

Délibérations le mercredi 26 août 2026 après-midi

Les résultats seront communiqués aux élèves par les titulaires et/ou la direction.

5. Reprise des cours pour l'année scolaire 2026-2027

Mardi 25 août	1 ^{re} année	de 08h45 à 12h00
	2 ^e année	de 10h00 à 12h00
	3 ^e année	de 11h00 à 13h00
	4 ^e année	de 13h00 à 15h00
	5 ^e année	de 13h30 à 15h30
	6 ^e année	de 14h00 à 16h00
Mercredi 26 août	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e années	de 08h45 à 12h15
Jeudi 27 août	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e années	de 08h45 à 15h40
Vendredi 28 août	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e années	de 08h45 à 15h40

Pour les élèves à besoins spécifiques (EBS) bénéficiant d'aménagements raisonnables (de la 2^e à la 6^e secondaire), une réunion collective aura lieu le jeudi 27 août de 15h40 à 16h30, à la salle des fêtes.

S. HUYBRECHTS
Directeur adjoint

P. TILMANT
Directeur